

## Mobilité active : Granby carbure à l'énergie humaine en toute sécurité !

---

**Granby, le 5 juin 2025.** — Avec l'ajout de 17,9 kilomètres de pistes cyclables qui viennent se greffer aux 100,8 kilomètres déjà existants, l'année 2025 s'avère une année exceptionnelle pour la mobilité active à Granby.

Mais qui dit grand réseau dit aussi augmentation de la fréquentation d'où l'importance de s'assurer que tout le monde connaît le code de conduite à respecter pour être en sécurité. Une responsabilité qui appartient à chaque personne qui emprunte ces pistes comme le Service de police de Granby a tenu à le rappeler aujourd'hui.

« Je suis vraiment très fière du réseau cyclable qui se met en place à Granby », a indiqué la mairesse, Julie Bourdon. « Avec un réseau de plus en plus complet, on facilite l'accès à la mobilité active en toutes saisons et pour toutes les générations. Mais, comme le Service de police l'a souligné, chaque personne qui circule sur ce réseau cyclable doit respecter des consignes et des règles de base. Des comportements respectueux et une bonne connaissance des façons de circuler sur les pistes, ça peut faire toute la différence et éviter des incidents malheureux. »

« Notre Service de police fait un travail de sensibilisation important sur le terrain afin de s'assurer que petits et grands connaissent le code de conduite à respecter sur le réseau cyclable », a expliqué Robert Riel, conseiller municipal et responsable de la sécurité publique et de la circulation. « Ceci dit, on voit aussi de plus en plus de nouveaux appareils de transport motorisés qui requièrent toute notre attention pour les utiliser ou les côtoyer en toute sécurité. Tout comme à bicyclette, il y a des règles à suivre lorsqu'on circule avec une trottinette ou un vélo électrique de même qu'avec un appareil de transport personnel motorisé (ATPM). C'est pourquoi le travail de sensibilisation des agentes et des agents est si important. »

L'ensemble de ces règles se retrouve sur le site de la ville au [granby.ca/mobiliteactive](https://granby.ca/mobiliteactive). On peut y retrouver également les panneaux de signalisation applicables sur le réseau de même que les trois classes de pistes cyclables : partagée, séparée visuellement et séparée physiquement.

Par ailleurs, le Service de police invite les citoyennes et les citoyens à enregistrer gratuitement leur vélo, leur engin électrique, leur poussette ou tout autre accessoire de vélo sur la plateforme Garage 529 afin de contribuer à réduire le nombre de vols de ces équipements à Granby. Les responsables rappellent que, plus il y a d'appareils enregistrés, plus ils seront en mesure de les restituer à leur propriétaire en cas de vol. Pour ce faire, rendez-vous sur <https://granby.ca/garage-529>.

— 30 —

Source : Marc Antoine Morin  
Division des communications  
450 775-5549